

République Française --- Département Aveyron --- Commune d'Arvieu	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ARVIEU
Séance du 25 novembre 2019	
<p>L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Gilles BOUNHOL, Maire d'Arvieu.</p> <p>La séance est publique.</p> <p>Étaient présents : Mmes Hélène BOUNHOL-CHAUCHARD, Claudien BRU, Cécile COSTES-MARTY, Monique PUECHGUIRAL, Mrs Gilles BOUNHOL, Jean-Michel ALBOUY, Joël BARTHES, Vincent BENOIT, Pierre BLANCHYS, Robert CLOT, Charles FIRTION, Guy LACAN, Joël SERIN, Laurent WILFRID,</p> <p>Mr Laurent WILFRID a été élu secrétaire de séance.</p>	
<p>Nombre de conseillers :</p> <p>- en exercice : 14 - présents : 14 - votants : 14 - absent : 0</p>	<p>Date de convocation : 20 novembre 2019 Date d'affichage : 20 novembre 2019</p>

**AMENAGEMENT DU JARDIN D'ARVIEU
 MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
 ET
 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
 LEVEZOU-PARELOUP**

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite aux notifications de décisions d'attributions des subventions, il convient de modifier le plan de financement de l'aménagement du Jardin d'Arvieu et d'effectuer la demande de Fonds de Concours à la communauté de communes Lévézou Pareloup.

Il propose le plan de financement ci-après :

<u>Dépenses</u>	
Montant des travaux HT	54 000 €
<u>Recettes</u>	
Subvention Etat DETR (20%)	10 800 €
Subvention Conseil Départemental	13 228 €
Fonds de Concours Communauté de Communes	14 400 €
Financement commune d'Arvieu	15 572 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour, une abstention

APPROUVE la modification du plan de financement comme énuméré ci-dessus,
 AUTORISE monsieur le maire à solliciter la Communauté de Communes Lévézou Pareloup pour l'attribution du Fonds de Concours.

Pour extrait conforme,
Gilles BOUNHOL
 Maire d'Arvieu



Naturellement cette ambition a eu un coût puisque le projet de cette Zone d'Activités Numériques représente un marché public de travaux de 834 423 € hors taxe (soit 1 000 947 € TTC) qui, je tiens à le souligner, a entièrement bénéficié à des entreprises locales et aveyronnaises, preuve que l'investissement public compte toujours !

ÉAN

Cet investissement n'aurait pas pu être réalisé par la Communauté sans l'apport de l'ensemble de nos partenaires, à savoir :

- L'Europe, grâce au fonds LEADER, pour 65 620 € (merci au Parc Naturel Régional des Grands Causses pour l'instruction efficace du dossier !),
- L'Etat au titre du FSIPL et de la DETR pour 213 084 €
- La Région Occitanie avec une subvention de 100 000 € au titre de la mesure « Equipements publics – création d'espaces associatifs et/ou mutualisés » gérée par la Direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne,
- Conseil Départemental de l'Aveyron pour 125 000 €,
- Et, naturellement, la Communauté de communes Lévézou-Pareloup pour sa part d'autofinancement de 330 418 € votée unanimement par tous mes collègues élus que je remercie.

**Création d'une
chaufferie bois avec réseau chaleur**

Les dépenses

Montant des dépenses TTC	365 058,00
---------------------------------	-------------------

Les recettes

EUROPE - FEDER	104 873,00
-----------------------	-------------------

ETAT - FSIPL	65 000,00
---------------------	------------------

ADEME - Fonds chaleur	26 600,00
------------------------------	------------------

Total subventions	196 473,00
--------------------------	-------------------

Récupération TVA au taux de 16.404 %	59 884,00
---	------------------

Montant de l'ensemble des recettes	256 357,00
---	-------------------

Reste à charge de la commune	108 701,00
-------------------------------------	-------------------

**Réhabilitation de la
salle Culturelle Les Tilleuls**

Les dépenses

Montant des dépenses TTC	957 632,37
---------------------------------	-------------------

Les recettes

EUROPE - LEADER	125 000,00
ETAT - FSIPL	130 000,00
ETAT - DETR	49 200,00
REGION	
Rénovation Energétique	23 520,00
Accessibilité	10 584,00
FRI - Equipement scénographique	11 440,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL	25 000,00
COMMUNAUTE DE COMMUNES	
FC exceptionnel	89 000,00
FC normal	100 000,00
Total subventions	563 744,00
Récupération TVA au taux de 16.404 %	157 090,00
Montant de l'ensemble des recettes	720 834,00

Reste à charge de la commune

236 798,37

